Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1945

Artikel: Le marché à l'assaut du service public
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024563

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des cas, du simple au quadruple. A l'extrême, les partisans d'un durcissement de la politique migratoire ont bénéficié de 85% des ressources publicitaires, l'initiative de l'UDC sur les naturalisations de 95% et la réforme de la fiscalité des entreprises de 96%. Et les opposants à l'initiative socialiste pour une fiscalité équitable ont monopolisé 95% des dépenses. A l'évidence, l'argent se trouve à droite du centre sur l'échiquier politique, Economiesuisse et l'UDC disposant des trésors de guerre les plus étoffés.

Est-ce à dire que l'on peut acheter le résultat d'une votation? Il est possible que, lorsque les opinions sont partagées, un matraquage publicitaire puisse faire la différence. Mais l'argent ne fait pas tout. Pour preuve, le sec refus populaire (73%) à l'abaissement du taux de conversion des avoirs de la prévoyance professionnelle, alors que les dépenses publicitaires de ses partisans se sont élevées à 82% des dépenses totales. Et l'effort considérable de l'UDC pour soutenir son initiative sur les naturalisations – le parti a assumé à lui seul 95% du total des dépenses – n'a pu lui éviter un cuisant échec.

Les campagnes électorales fédérales mobilisent des budgets croissants: 35 millions en 2007, 42 en 2011 pour les seules affiches sur le domaine public et les annonces dans la presse. Sur ce terrain également la disparité des moyens est considérable. L'UDC dépense quatre fois plus que le PS et treize fois plus que les Verts. De plus ce parti est le seul à disposer de ressources suffisantes pour faire campagne en continu. Si l'on additionne les dépenses pour les votations et les élections, l'UDC dispose d'autant de moyens que tous les autres partis gouvernementaux réunis. Pourtant là aussi l'importance des dépenses consenties ne garantit pas à coup sûr le succès. Avec respectivement 50'000 et 80'000 francs par siège obtenu, les verts libéraux et le parti bourgeois démocratique ont fortement progressé, alors que l'UDC – 215'000 francs par siège – a perdu des plumes.

Pour rééquilibrer les moyens, faut-il limiter le montant des dons ou introduire un plafond des dépenses? Là où elles sont en vigueur, ces mesures n'ont pas donné de résultats probants et sont facilement contournables, légalement ou non. Par contre la transparence des ressources et de leur provenance constitue une exigence démocratique minimale. C'est ce qu'a recommandé à la Suisse le Greco (Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe) dans un récent rapport [9] . Par voie de motion, une commission du Conseil des Etats demande que soient publiées les sources de financement des campagnes référendaires.

Mais ces propositions se heurtent à l'opposition résolue des partis bourgeois. Les partis peuvent-ils se prévaloir de la protection de la sphère privée?

Le marché à l'assaut du service public

Yvette Jaggi • 27 février 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19868

La libéralisation du secteur des infrastructures demeure fâcheusement inachevée selon Avenir Suisse

Moins d'Etat réclamaient au siècle dernier les radicaux qui pourtant l'incarnaient depuis 1848. Aujourd'hui les penseurs libéraux du *think tank* Avenir Suisse préconisent davantage de marché pour le service public, plus précisément davantage de concurrence dans le secteur des infrastructures. En d'autres

termes, ils veulent un Etat qui minimise ses interventions et se montre en tous points respectueux du principe de subsidiarité. Autant de service public qu'absolument nécessaire, autant de prestations marchandes que pratiquement possible.

Voilà pour le principe posé par Avenir Suisse, plus simple à énoncer qu'à mettre en pratique, dans notre pays en tout cas. Fédéralisme et génie cantonal aidant, les partis politiques et les syndicats, les défenseurs d'intérêts régionaux et sectoriels, les citoyens eux-mêmes s'ingénient à composer des majorités de circonstance pour freiner ou dévier le processus de libéralisation, voire pour carrément le bloquer. Sauf que ces horribles manœuvres se fondent sur des décisions démocratiques prises en nombre dans la dernière décennie, du vote référendaire contre la loi sur le marché de l'électricité en 2002 à l'introduction du système de forfait par cas dans les hôpitaux au 1er janvier 2012.

Or, foi d'avenir'suisse, une libéralisation inachevée représente le pire compromis entre un service public au sens coupablement large du terme et une véritable mise en concurrence pour toutes les prestations qui s'y prêtent. Pour parvenir à mettre *«davantage de marché»* dans le service public, Urs Meister, principal auteur de *Mehr Markt für den Service public* [6] (Zurich, NZZ Verlag, 2012, 336p.) accompagné d'un résumé en français [7] de 30 pages, veut restreindre la notion même de service public. Pas question de reprendre l'acception large donnée par les Suisses romands, sans doute sous l'influence des idées venues d'outre-Jura. Pas question non plus de voir dans toute libéralisation ou privatisation une menace pour le service universel ou pour la qualité des prestations publiques, relativement élevée en Suisse.

Au contraire, Avenir Suisse veut pousser l'Etat à renouveler ses priorités et méthodes. Actuellement, les réseaux d'infrastructures publiques servent d'instruments de politique régionale, jouant les inutiles compléments aux mécanismes raffinés de la péréquation intercantonale. Dans le futur, la Confédération et les collectivités seraient bien inspirées d'ouvrir le jeu de la concurrence et d'en supprimer les distorsions actuelles, d'augmenter la participation des usagers aux coûts des prestations, de généraliser les appels d'offres, de limiter l'accès des fournisseurs de base aux marchés concurrentiels, et, à terme, de privatiser purement et simplement les installations de production et les anciens monopoles.

Ces mesures générales sont détaillées d'après le type d'infrastructures visées: marché de l'électricité, télécommunications, poste, médias électroniques, transports publics et hôpitaux. Ces derniers font l'objet d'un développement distinct, dû à la plume d'un connaisseur, Robert Leu, professeur émérite de l'Université de Berne, par ailleurs administrateur des groupes Hirslanden et Medi-Clinic ainsi que de la caisse-maladie Visana. A le lire, on comprend pourquoi Pierre-Yves Maillard avait peu de chances d'être élu au Conseil fédéral, caisse unique sous le bras. Grâce à son action, le canton de Vaud est celui de Suisse où les autorités se sont donné la plus généreuse marge d'interprétation des dispositions fédérales en matière de financement des hôpitaux. Originalité remarquée à l'ère de la *«nationalisation du marché»* de la santé, à en croire Robert Leu.

Pour illustrer son projet de services publics concurrentiels, Avenir Suisse livre une *«feuille de route»* en trois étapes, tous domaines confondus, qui devrait apporter, comme par miracle, un double avantage: la simplification et la transparence des mécanismes de financement du service public, qui répondraient enfin à des critères concurrentiels.

Face à cette pensée incantatoire, les réalisations

pragmatiques font figure d'essais non aboutis. A l'inverse de la faîtière economiesuisse, fervente partisane des partenariats public-privé (les fameux PPP), Avenir Suisse ne s'intéresse pas à ces accords de collaboration qui cimentent les structures existantes et confirment la division des tâches entre les secteurs des administrations (para)publiques et les entreprises privées. Sans le moindre effet sur l'état de la concurrence, ni meilleur ni pire après qu'avant.

Plus radical dans ses exigences, Avenir Suisse veut donc mettre en concurrence les zones marchandes et profitables du service public, en vue de les privatiser à terme, y compris le dernier *mile* des télécommunications ou la vente des sillons ferroviaires. La recette est connue: il s'agit, d'une part, d'écrémer les prestations publiques – de sorte que les plus rentables se retrouvent en mains privées; et, d'autre part, de laisser à la charge de l'Etat, éternel déficitaire, et des usagers, éternels payeurs, la couverture du coût des prestations non commercialisables.

Mais quelles garanties pour les clients et les fournisseurs? Quelle surveillance imposée à des prix qui ne seraient plus administrés? Quel contrôle de qualité des prestations offertes sur le marché? Enfin, quelles réussites manifestes recensées à l'étranger pourra-t-on invoquer? La philosophie du résultat, si en vogue actuellement, n'interdit pas de s'interroger sur les voies et moyens.

Suisse – UE: le nœud gordien institutionnel

Raphaël Mahaim • 22 février 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19840

Un inventaire des modes d'évolution des accords bilatéraux

Les différends fiscaux entre la Suisse et l'Union européenne occupent le devant de la scène médiatique et occultent largement, du moins dans la perception ambiante, l'ampleur des difficultés institutionnelles qui entachent les relations avec Bruxelles. Il faut dire qu'hormis quelques juristes ou diplomates avertis et une poignée de journalistes informés, peu s'intéressent à ces questions fort complexes.

Le blocage est pourtant bien réel et largement documenté. Le Conseil fédéral a d'ailleurs consacré une très grande partie de son rapport de 2010 sur l'évaluation de la politique européenne [12] à cette épineuse question.

Malgré leur nombre et leur contenu très diversifié, les accords bilatéraux avec l'Union européenne restent des traités classiques de droit international; ils sont en principe *«statiques»*, dans le sens où ils ne prévoient pas une adaptation automatique en fonction de l'évolution du droit européen. Ainsi, à chaque modification d'une directive européenne qui fonde un accord bilatéral, il faut procéder à une révision subséquente dudit accord, selon des procédures souvent lourdes et compliquées. A la difficulté de la reprise du droit européen s'ajoute celle du règlement des différends : *quid* lorsque les deux parties au traité tombent en désaccord sur son interprétation?

Sous des airs très juridiques se cache un enjeu majeur, hautement politique. Les fronts sont connus et ne semblent pas en mesure d'évoluer à moyen terme. La Suisse refuse toute reprise automatique du droit européen, pour des motifs ayant trait à la préservation de sa souveraineté; Bruxelles, de son côté, apprécie de moins en moins les solutions sectorielles sur mesure accordées à la Suisse et vilipende ces bricolages